

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

SÉANCE ANNUELLE
du 8 juin 2010

Relevé des décisions

Adoption de l'ordre du jour

Le président de la Banque a prononcé sa déclaration au Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs a approuvé la proposition relative aux activités spéciales de la Banque et à la réserve supplémentaire suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et des nouveaux statuts de la Banque.

Le président du Comité de vérification a présenté le rapport annuel du Comité de vérification pour l'exercice 2009 et le rapport annuel du Comité de vérification concernant la Facilité d'investissement pour l'exercice 2009.

Le Conseil des gouverneurs a pris note des rapports annuels du Comité de vérification pour l'exercice 2009 et de la réponse du Comité de direction aux rapports annuels du Comité de vérification.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé la nomination de M. Madis ÜÜRRIKE en tant que membre du Comité de vérification de la BEI pour un mandat qui s'achèvera en 2016, à la fin du jour de la séance annuelle et a noté que M. Gerard SMYTH assurerait la présidence du Comité de vérification jusqu'à la séance annuelle 2011.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé :

- le rapport financier (rapport annuel statutaire) du Groupe BEI pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui comprend :
 - les états financiers consolidés du Groupe BEI, le bilan consolidé au 31 décembre 2009 et le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - les états financiers de la BEI, le bilan au 31 décembre 2009 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - les états financiers de la Facilité d'investissement, le bilan au 31 décembre 2009 et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, comprenant le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le bilan au 31 décembre 2009
 - les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, comprenant le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le bilan au 31 décembre 2009

- les états financiers du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage au 31 décembre 2009
- l'affectation du solde du compte de profits et pertes.